

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2021

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ambres, s'est réuni le **15 Juillet 2021**, en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Daniel MARQUES, Le Maire.

**Présents :** Mme BOULOC Christèle, M. CARRERAS Michel, Mme JULIEN Nathalie, M. LEPINE Jean-Pierre, Mme LEROY Sandrine, M. MOULIN Cédric, Mme NOYES ROCACHE Arlette, M. SERIN Xavier

**Excusés :**

M. ANDRE Philippe, représenté par M. MARQUES Daniel  
Mme GIROTTO Virginie, représentée par Mme JULIEN Nathalie  
M. PERON Pascal, représenté par M. MARQUES Daniel  
Mme PORTAL Bénédicte, représentée par M. LEPINE Jean-Pierre  
Mme ROQUES-REGNIER Elodie, représentée par M. MOULIN Cédric  
M. VOLTAT Mike, représenté par Mme JULIEN Nathalie

**Secrétaire de séance :** Mme BOULOC Christèle

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 20h par Monsieur le Maire. L'appel est fait en séance. Proposition du secrétaire de séance : adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte rendu de la séance du 17 Juin 2021. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux conseillers présents s'ils ont un lien avec les points à l'ordre du jour. Il n'y a aucun lien direct ou indirect entre les conseillers présents et les points à l'ordre du jour.

## ORDRE DU JOUR

### **1. PROMOTION PAR DETACHEMENT A UN CADRE D'EMPLOI DE CATEGORIE SUPERIEURE POUR UN FONCTIONNAIRE EN SITUATION DE HANDICAP**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'un des deux postes vacants au secrétariat de mairie était un poste de catégorie B et que l'agent titulaire recruté, en situation de handicap, a été embauché en catégorie C.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de son intention de mettre en œuvre le dispositif d'accès par détachement à un cadre d'emplois de catégorie supérieure pour ce fonctionnaire en situation de handicap, tel que prévu par l'article 93 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, et régi par le décret n°2020-569 du 13 mai 2020 au vu :

\* des qualités requises et de la capacité de l'agent titulaire à occuper les fonctions que recouvrent les missions du cadre d'emploi

\* de son expérience professionnelle acquise et de sa motivation.

Les modalités du détachement proposé sont les suivantes :

- \* détachement pour une durée d'1 an à compter du 1er Aout 2021
- \* dès sa nomination par la voie du détachement, le fonctionnaire est classé dans la catégorie supérieure à savoir en catégorie B et bénéficie du traitement indiciaire correspondant à cette dernière.
- \* à la fin du détachement, la commission chargée de statuer sur l'aptitude du fonctionnaire pourra déclarer le fonctionnaire détaché apte à intégrer son nouveau cadre d'emplois ou proposer le renouvellement du détachement ou proposer la réintégration du fonctionnaire dans son cadre d'emplois d'origine.

Le Conseil Municipal ainsi informé, et après en avoir délibéré, vote **à l'unanimité** :

- \* d'APPROUVER cette décision
- \* de NOTIFIER la présente délibération à l'agent concerné
- \* de NOTIFIER la présente délibération au Président du Centre de Gestion du Tarn
- \* de NOTIFIER la présente délibération au comptable de la collectivité
- \* d'HABILITER Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture le Conseil Municipal à 20h25.